

CGT du GPMH : le procès des chefs encore renvoyé

TRIBUNAL. Le syndicat a obtenu un nouveau report, au nom de la défense.

Bis repetita ! Déjà renvoyé le 1er octobre dernier, le procès de deux dirigeants de la CGT du Grand port maritime du Havre (GPMH) a de nouveau été reporté hier. L'audience se déroulera le lundi 4 octobre, du moins si de nouveaux arguments ne motivent pas un nouveau renvoi. Hier matin, le président a justifié le report, « *pas seulement pour une bonne administration de la justice. Le tribunal considère que les prévenus doivent savoir comment se défendre.* »

A l'heure actuelle, deux parties civiles ennemies sont censées soutenir les intérêts du syndicat, potentiellement floué par les deux prévenus (nos éditions d'hier) : d'une part Me Claude Aunay, missionné par un administrateur ad hoc. La CGT du

GPMH (qui n'a rien à voir avec les dockers) refusait initialement de se constituer partie civile. D'autre part, Me Amine Ghenim, que le syndicat a finalement choisi, en tant que partie civile, avec le soutien de Me Eric Baudeau et de Me Gérard Frézal, défenseurs du secrétaire général et du trésorier, à qui la justice reproche des escroqueries et abus de confiance. Cette partie civile se donne pour mission de contredire la version de l'autre partie civile... Déjà saisie du litige avant le procès d'hier, la cour d'appel n'a toujours pas déterminé qui était finalement en droit de s'exprimer au nom du syndicat. Espérons qu'elle aura tranché avant octobre...

A. C.

Grand port maritime : second renvoi du procès

Le secrétaire général et le trésorier de la CGT du Grand port maritime du Havre bénéficient de plus de six mois supplémentaires pour peaufiner leur défense (nos éditions d'hier). A leur demande, relayée par leurs avocats Me Baudeau et Me Frézal, mais aussi par Me Ghenim, nouvelle partie civile au nom de la CGT du Grand port maritime du Havre, les juges ont reporté hier l'affaire d'abus de confiance et d'escroqueries au lundi 4 octobre. Ces avocats remettent en cause l'autre partie civile, Me Aunay, nommé par Me Beillard, administrateur ad hoc.



Les prévenus, Brice Fribouet (à g.) et Patrick Deshayes (photo C. Cariat)